

## Équidés

### Contraintes entraînées par l'élevage – Grille d'évaluation

CONTENU	
A) Éleveur .....	2
B) Description du caractère.....	3
C) Description et évaluation des contraintes (Protection des animaux dans le cadre de l'élevage, O de l'OSAV: art 3 Catégories de contraintes et Annexe 1) .....	5
C1. Douleurs (Annexe 1, chiffre 1) .....	5
C2. Dommages (Annexe 1, chiffre 2) .....	5
C3. Maux (Annexe 1, chiffre 3).....	7
C4. Atteinte profonde à l'aspect physique (Annexe 1, chiffre4).....	7
C5. Atteintes profondes aux aptitudes (Annexe 1, chiffre 5).....	8
D) Évaluation du but et de la stratégie d'élevage .....	9
E) Rapport de synthèse .....	10
F) L'évaluation des contraintes a été effectuée par les personnes suivantes .....	12
G) Termes spécifiques (Législation sur la protection des animaux dans le cadre de l'élevage) .....	13
H) Signature de l'éleveur .....	16

## A) Éleveur

Éleveur	Nom:	Prénom:
	Rue:	NPA Lieu:
Espèce / Race		
Organisation d'élevage		Membre <b>OUI</b> <b>NON</b>
But d'élevage de l'organisation		
But d'élevage de l'exploitation		

## B) Description du caractère

<b>B1. Caractère, phénotype</b>	Description																
<b>B2. Caractère chez les parents (PA) et chez les descendants (DE)</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="539 400 1240 472">Le caractère</th> <th data-bbox="539 472 1240 512">OUI</th> <th data-bbox="539 472 1240 512">NON</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="539 512 1240 552">s'exprime de manière extrême</td> <td data-bbox="539 512 1240 552"></td> <td data-bbox="539 512 1240 552"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="539 552 1240 592">exerce des contraintes chez les parents</td> <td data-bbox="539 552 1240 592"></td> <td data-bbox="539 552 1240 592"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="539 592 1240 632">exerce des contraintes chez les descendants</td> <td data-bbox="539 592 1240 632"></td> <td data-bbox="539 592 1240 632"></td> </tr> </tbody> </table>	Le caractère	OUI	NON	s'exprime de manière extrême			exerce des contraintes chez les parents			exerce des contraintes chez les descendants			Description et explications			
Le caractère	OUI	NON															
s'exprime de manière extrême																	
exerce des contraintes chez les parents																	
exerce des contraintes chez les descendants																	
<b>B3. Héritabilité et mode de transmission</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="539 635 1240 675"></th> <th data-bbox="539 675 1240 715">OUI</th> <th data-bbox="539 675 1240 715">NON</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="539 715 1240 754">Le caractère est une tare héréditaire avérée</td> <td data-bbox="539 715 1240 754"></td> <td data-bbox="539 715 1240 754"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="539 754 1240 794">Le mode de transmission est récessif</td> <td data-bbox="539 754 1240 794"></td> <td data-bbox="539 754 1240 794"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="539 794 1240 834">Le mode de transmission est dominant</td> <td data-bbox="539 794 1240 834"></td> <td data-bbox="539 794 1240 834"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="539 834 1240 866">Le mode de transmission est inconnu et doit encore être éclairci</td> <td data-bbox="539 834 1240 866"></td> <td data-bbox="539 834 1240 866"></td> </tr> </tbody> </table>		OUI	NON	Le caractère est une tare héréditaire avérée			Le mode de transmission est récessif			Le mode de transmission est dominant			Le mode de transmission est inconnu et doit encore être éclairci			Description et explications
	OUI	NON															
Le caractère est une tare héréditaire avérée																	
Le mode de transmission est récessif																	
Le mode de transmission est dominant																	
Le mode de transmission est inconnu et doit encore être éclairci																	
<b>B4. Bibliographie</b>																	

#### **B4. Bibliographie**

**C) Description et évaluation des contraintes (Protection des animaux dans le cadre de l'élevage, O de l'OSAV: art 3 Catégories de contraintes et Annexe 1)**

<p><b>C1. Douleurs (Annexe 1, chiffre 1)</b></p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Cat</th> <th>Contrainte</th> <th>PA</th> <th>DE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>0</td> <td>Pas de douleurs</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Douleurs légères qui peuvent être compensées par des soins, une détention ou une alimentation adaptés, sans porter atteinte à l'intégrité physique de l'animal et sans recourir à des soins médicaux réguliers</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Douleurs moyennes sporadiques ou douleurs légères chroniques qui affectent l'état général et qui ne peuvent pas être compensées par des soins, une détention ou une alimentation adaptés</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Douleurs moyennes chroniques ou fortes qui affectent fortement l'état général</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Cat	Contrainte	PA	DE	0	Pas de douleurs			1	Douleurs légères qui peuvent être compensées par des soins, une détention ou une alimentation adaptés, sans porter atteinte à l'intégrité physique de l'animal et sans recourir à des soins médicaux réguliers			2	Douleurs moyennes sporadiques ou douleurs légères chroniques qui affectent l'état général et qui ne peuvent pas être compensées par des soins, une détention ou une alimentation adaptés			3	Douleurs moyennes chroniques ou fortes qui affectent fortement l'état général			<p>Description et explications</p>
Cat	Contrainte	PA	DE																			
0	Pas de douleurs																					
1	Douleurs légères qui peuvent être compensées par des soins, une détention ou une alimentation adaptés, sans porter atteinte à l'intégrité physique de l'animal et sans recourir à des soins médicaux réguliers																					
2	Douleurs moyennes sporadiques ou douleurs légères chroniques qui affectent l'état général et qui ne peuvent pas être compensées par des soins, une détention ou une alimentation adaptés																					
3	Douleurs moyennes chroniques ou fortes qui affectent fortement l'état général																					
<p><b>C2. Dommages (Annexe 1, chiffre 2)</b></p>																						
<p><b>a. Pertes de fonctionnalités (fonctions corporelles ou sensorielles)</b></p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Cat</th> <th>Contrainte</th> <th>PA</th> <th>DE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>0</td> <td>Pas de perte de fonctionnalité</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Pertes de fonctionnalité qui peuvent être compensées par des soins, une détention ou une alimentation adaptés, sans porter atteinte à l'intégrité physique de l'animal et sans recourir à des soins médicaux réguliers</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Pertes de fonctionnalité affectant l'état général qui ne peuvent pas être compensées par des soins, une détention ou une alimentation adaptés</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Pertes de fonctionnalité affectant fortement l'état général qui ne peuvent pas être compensées</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Cat	Contrainte	PA	DE	0	Pas de perte de fonctionnalité			1	Pertes de fonctionnalité qui peuvent être compensées par des soins, une détention ou une alimentation adaptés, sans porter atteinte à l'intégrité physique de l'animal et sans recourir à des soins médicaux réguliers			2	Pertes de fonctionnalité affectant l'état général qui ne peuvent pas être compensées par des soins, une détention ou une alimentation adaptés			3	Pertes de fonctionnalité affectant fortement l'état général qui ne peuvent pas être compensées			<p>Description et explications</p>
Cat	Contrainte	PA	DE																			
0	Pas de perte de fonctionnalité																					
1	Pertes de fonctionnalité qui peuvent être compensées par des soins, une détention ou une alimentation adaptés, sans porter atteinte à l'intégrité physique de l'animal et sans recourir à des soins médicaux réguliers																					
2	Pertes de fonctionnalité affectant l'état général qui ne peuvent pas être compensées par des soins, une détention ou une alimentation adaptés																					
3	Pertes de fonctionnalité affectant fortement l'état général qui ne peuvent pas être compensées																					
<p><b>b. Déviations comportementales (p. ex. déviations par rapport au développement propre de l'espèce qui rendrait très difficile, voire impossible la vie avec des congénères)</b></p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Cat</th> <th>Contrainte</th> <th>PA</th> <th>DE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>0</td> <td>Pas de déviation comportementale</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Déviations comportementales qui peuvent être compensées par des soins, une détention ou une alimentation adaptés, sans porter atteinte à l'intégrité physique de l'animal et sans recourir à des soins médicaux réguliers</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Déviations comportementales affectant l'état général qui ne peuvent pas être compensées par des soins, une détention ou une alimentation adaptés</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Déviations comportementales affectant fortement l'état général qui ne peuvent pas être compensées</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Cat	Contrainte	PA	DE	0	Pas de déviation comportementale			1	Déviations comportementales qui peuvent être compensées par des soins, une détention ou une alimentation adaptés, sans porter atteinte à l'intégrité physique de l'animal et sans recourir à des soins médicaux réguliers			2	Déviations comportementales affectant l'état général qui ne peuvent pas être compensées par des soins, une détention ou une alimentation adaptés			3	Déviations comportementales affectant fortement l'état général qui ne peuvent pas être compensées			<p>Description et explications</p>
Cat	Contrainte	PA	DE																			
0	Pas de déviation comportementale																					
1	Déviations comportementales qui peuvent être compensées par des soins, une détention ou une alimentation adaptés, sans porter atteinte à l'intégrité physique de l'animal et sans recourir à des soins médicaux réguliers																					
2	Déviations comportementales affectant l'état général qui ne peuvent pas être compensées par des soins, une détention ou une alimentation adaptés																					
3	Déviations comportementales affectant fortement l'état général qui ne peuvent pas être compensées																					

**C) Description et évaluation des contraintes (Protection des animaux dans le cadre de l'élevage, O de l'OSAV: art 3 Catégories de contraintes et Annexe 1)**

<p><b>c. Déviations par rapport au développement propre de l'espèce qui troublent les fonctions corporelles</b></p>	Cat	Contrainte	PA	DE	Description et explications	
	0	Pas de déviation par rapport au développement propre de l'espèce				
	1	Déviations par rapport au développement propre de l'espèce qui peuvent être compensées par des soins, une détention ou une alimentation adaptés, sans porter atteinte à l'intégrité physique de l'animal et sans recourir à des soins médicaux réguliers				
	2	Déviations par rapport au développement propre de l'espèce qui troublent les fonctions corporelles et qui ne peuvent pas être compensées par des soins, une détention ou une alimentation adaptés				
	3	Déviations par rapport au développement propre de l'espèce qui troublent de manière importante les fonctions corporelles et qui ne peuvent pas être compensées par des soins, une détention ou une alimentation adaptés				
<p><b>d. Déviations par rapport au développement propre de l'espèce qui limitent la réactivité de l'animal aux stimuli externes</b></p>	Cat	Contrainte	PA	DE	Description et explications	
	0	Pas de déviation par rapport au développement propre de l'espèce				
	1	Déviations par rapport au développement propre de l'espèce qui peuvent être compensées par des soins, une détention ou une alimentation adaptés, sans porter atteinte à l'intégrité physique de l'animal et sans recourir à des soins médicaux réguliers				
	2	Déviations par rapport au développement propre de l'espèce qui limitent la réactivité de l'animal aux stimuli externes et qui ne peuvent pas être compensées par des soins, une détention ou une alimentation adaptés				
	3	Déviations par rapport au développement propre de l'espèce qui limitent gravement la réactivité de l'animal aux stimuli externes et qui ne peuvent pas être compensées par des soins, une détention ou une alimentation adaptés				
<p><b>Remarques complémentaires sur C2 Dommages</b></p>						

**C) Description et évaluation des contraintes (Protection des animaux dans le cadre de l'élevage, O de l'OSAV: art 3 Catégories de contraintes et Annexe 1)**

<b>C3. Maux (Annexe 1, chiffre 3)</b>	<b>Cat</b> <b>Contrainte</b> <b>PA</b> <b>DE</b>	Description et explications		
	0		Pas de maux causés par des douleurs, des dommages, des états d'anxiété, des démangeaisons ou des déviations comportementales	
	1		Maux causés par des douleurs, des dommages, des états d'anxiété, des démangeaisons ou des déviations comportementales qui peuvent être compensés par des soins, une détention ou une alimentation adaptés, sans porter atteinte à l'intégrité physique de l'animal et sans recourir à des soins médicaux réguliers	
	2		Maux affectant l'état général causés par des douleurs, des dommages, des états d'anxiété, des démangeaisons ou des déviations comportementales et qui ne peuvent pas être compensés par des soins, une détention ou une alimentation adaptés	
	3		Maux affectant fortement l'état général en raison de fortes douleurs, de fortes démangeaisons, d'une sollicitation excessive de la capacité d'adaptation ou de l'empêchement d'un comportement normal et qui ne peuvent pas être compensés par des soins, une détention ou une alimentation adaptés	
<b>C4. Atteinte profonde à l'aspect physique (Annexe 1, chiffre4)</b>	<b>Cat</b> <b>Contrainte</b> <b>PA</b> <b>DE</b>	Description et explications		
	0		Pas de modification du corps	
	1		Modifications du corps, mais sans modification de l'aspect physique, qui peuvent être compensés par des soins, une détention ou une alimentation adaptés, sans porter atteinte à l'intégrité physique de l'animal et sans recourir à des soins médicaux réguliers	
	2		Modifications chroniques du corps qui changent l'aspect physique de l'animal	
	3		Modifications chroniques du corps qui changent fortement l'aspect physique de l'animal	

**C) Description et évaluation des contraintes** (Protection des animaux dans le cadre de l'élevage, O de l'OSAV: art 3 Catégories de contraintes et Annexe 1)

			Description et explications	
	Cat	Contrainte	PA	DE
<b>C5. Atteintes profondes aux aptitudes</b> <b>(Annexe 1, chiffre 5)</b>	0	Pas de déviation par rapport au développement conformément à l'espèce		
	1	Déviations par rapport au développement conforme à l'espèce qui peuvent être compensées par des soins, une détention ou une alimentation adaptés, sans porter atteinte à l'intégrité physique de l'animal et sans recourir à des soins médicaux réguliers		
	2	Déviations par rapport au développement conforme à l'espèce qui troublent les fonctions corporelles ou limitent la réactivité de l'animal aux stimuli externes		
	3	Déviations par rapport au développement conforme à l'espèce qui troublent de manière importante les fonctions corporelles ou limitent gravement la réactivité de l'animal aux stimuli externes		

Remarques complémentaires sur les contraintes



## D) Évaluation du but et de la stratégie d'élevage

<p><b>D1. Lien des contraintes (C1-C5) avec le but d'élevage</b></p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>OUI</th> <th>NON</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Les contraintes sont causées par le but d'élevage</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Les contraintes sont en lien avec le but d'élevage</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Le but d'élevage entraîne chez les parents</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>une contrainte de catégorie 1</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>une contrainte de catégorie 2</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>une contrainte de catégorie 3</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Le but d'élevage entraîne chez les descendants</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>une contrainte de catégorie 1</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>une contrainte de catégorie 2</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>une contrainte de catégorie 3</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		OUI	NON	Les contraintes sont causées par le but d'élevage			Les contraintes sont en lien avec le but d'élevage			Le but d'élevage entraîne chez les parents			une contrainte de catégorie 1			une contrainte de catégorie 2			une contrainte de catégorie 3			Le but d'élevage entraîne chez les descendants			une contrainte de catégorie 1			une contrainte de catégorie 2			une contrainte de catégorie 3			<p>Description et explications</p>			
	OUI	NON																																				
Les contraintes sont causées par le but d'élevage																																						
Les contraintes sont en lien avec le but d'élevage																																						
Le but d'élevage entraîne chez les parents																																						
une contrainte de catégorie 1																																						
une contrainte de catégorie 2																																						
une contrainte de catégorie 3																																						
Le but d'élevage entraîne chez les descendants																																						
une contrainte de catégorie 1																																						
une contrainte de catégorie 2																																						
une contrainte de catégorie 3																																						
<p><b>D2. Stratégie d'élevage avec des animaux qui relèvent de la catégorie de contraintes 2</b></p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>OUI</th> <th>NON</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>La stratégie d'élevage documente l'élevage (stratégie d'élevage, contraintes subies par les reproducteurs et les descendants) conformément à l'art 7 de l'ordonnance de l'OSAV sur la protection des animaux dans le cadre de l'élevage</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>L'élevage vise à obtenir des animaux en bonne santé et exempts de propriétés ou de caractères qui portent atteinte à leur dignité</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autres mesures</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		OUI	NON	La stratégie d'élevage documente l'élevage (stratégie d'élevage, contraintes subies par les reproducteurs et les descendants) conformément à l'art 7 de l'ordonnance de l'OSAV sur la protection des animaux dans le cadre de l'élevage			L'élevage vise à obtenir des animaux en bonne santé et exempts de propriétés ou de caractères qui portent atteinte à leur dignité			Autres mesures			<p>Description des mesures et explications</p>																								
	OUI	NON																																				
La stratégie d'élevage documente l'élevage (stratégie d'élevage, contraintes subies par les reproducteurs et les descendants) conformément à l'art 7 de l'ordonnance de l'OSAV sur la protection des animaux dans le cadre de l'élevage																																						
L'élevage vise à obtenir des animaux en bonne santé et exempts de propriétés ou de caractères qui portent atteinte à leur dignité																																						
Autres mesures																																						
<p><b>D3. Stratégie d'élevage avec des animaux qui relèvent de la catégorie de contraintes 3</b></p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>OUI</th> <th>NON</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>L'élevage est pratiqué avec des animaux qui relèvent de la catégorie de contraintes 3</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Le but d'élevage entraîne chez les descendants une contrainte de catégorie 3</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>L'élevage est pratiqué avec des animaux qui, en raison de la morphologie ou des aptitudes de la variété animale à laquelle ils appartiennent, ne peuvent pas</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>être détenus conformément à leurs besoins</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>adopter une posture physiologique</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>se déplacer conformément aux besoins de leur espèce</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>se nourrir ou élever leur progéniture sans l'aide de l'homme</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>En raison de leur accouplement ciblé, on peut exclure</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>des pertes sensorielles, notamment cécité ou surdité, chez les descendants,</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>une mise bas difficile en raison de la constitution anatomique</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autres mesures</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		OUI	NON	L'élevage est pratiqué avec des animaux qui relèvent de la catégorie de contraintes 3			Le but d'élevage entraîne chez les descendants une contrainte de catégorie 3			L'élevage est pratiqué avec des animaux qui, en raison de la morphologie ou des aptitudes de la variété animale à laquelle ils appartiennent, ne peuvent pas			être détenus conformément à leurs besoins			adopter une posture physiologique			se déplacer conformément aux besoins de leur espèce			se nourrir ou élever leur progéniture sans l'aide de l'homme			En raison de leur accouplement ciblé, on peut exclure			des pertes sensorielles, notamment cécité ou surdité, chez les descendants,			une mise bas difficile en raison de la constitution anatomique			Autres mesures			<p>Description des mesures et explications</p>
	OUI	NON																																				
L'élevage est pratiqué avec des animaux qui relèvent de la catégorie de contraintes 3																																						
Le but d'élevage entraîne chez les descendants une contrainte de catégorie 3																																						
L'élevage est pratiqué avec des animaux qui, en raison de la morphologie ou des aptitudes de la variété animale à laquelle ils appartiennent, ne peuvent pas																																						
être détenus conformément à leurs besoins																																						
adopter une posture physiologique																																						
se déplacer conformément aux besoins de leur espèce																																						
se nourrir ou élever leur progéniture sans l'aide de l'homme																																						
En raison de leur accouplement ciblé, on peut exclure																																						
des pertes sensorielles, notamment cécité ou surdité, chez les descendants,																																						
une mise bas difficile en raison de la constitution anatomique																																						
Autres mesures																																						

## E) Rapport de synthèse

Catégorie de contraintes et justification du classement

Instructions pour les pratiques d'élevage. Conditions pour l'utilisation des animaux pour l'élevage, pour la documentation des pratiques d'élevage et pour l'information des acquéreurs (art. 6, 7, 8 et 9 [Ordonnance de l'OSAV sur la protection des animaux dans le cadre de l'élevage](#))

## E) Rapport de synthèse

**F) L'évaluation des contraintes a été effectuée par les personnes suivantes**

1.	Nom:		Prénom:	
	Rue:		NPA Lieu:	
	Titel:			
	Formation / expérience:			
	Signature:		Lieu:	
2.	Nom:		Prénom:	
	Rue:		NPA Lieu:	
	Titel:			
	Formation / expérience:			
	Signature:		Lieu:	
3.	Nom:		Prénom:	
	Rue:		NPA Lieu:	
	Titel:			
	Formation / expérience:			
	Signature:		Lieu:	

## G) Termes spécifiques (Législation sur la protection des animaux dans le cadre de l'élevage)

### **Généralités (dignité, contraintes)**

Il y a atteinte à la dignité de l'animal lorsque la contrainte qui lui est imposée ne peut être justifiée par des intérêts prépondérants; il y a contrainte notamment lorsque des douleurs, des maux ou des dommages sont causés à l'animal, lorsqu'il est mis dans un état d'anxiété ou avili, lorsqu'on lui fait subir des interventions modifiant profondément son phénotype ou ses capacités, ou encore lorsqu'il est instrumentalisé de manière excessive. ([art. 3a LPA](#))

### **Élevage**

L'accouplement ciblé d'animaux en vue d'atteindre un but d'élevage, la reproduction sans but d'élevage ou la production d'animaux qui utilise des méthodes de reproduction artificielle ([art. 2 al. 3 litt i OPAn](#)). L'utilisation de méthodes d'élevage et de reproduction naturelles et artificielles ne doit pas causer, chez les parents et chez les descendants, des douleurs, des maux, des dommages ou des troubles du comportement qui seraient liés directement ou indirectement au but de l'élevage ([art. 10 al. 1 LPA](#)).

### **But d'élevage**

expression chez un animal de tous les caractères physiologiques ou esthétiques que l'on cherche à obtenir par sélection ([art. 2 al. 3 litt j OPAn](#)).

### **Élevage d'animaux – Principes** ([art. 25 al. 1-3 OPAn](#))

<sup>1</sup> L'élevage doit viser à obtenir des animaux en bonne santé et exempts de propriétés ou de caractères qui portent atteinte à leur dignité.

<sup>2</sup> Les buts d'élevage qui provoqueraient une restriction d'une fonction organique ou sensorielle ou un écart par rapport au comportement propre à l'espèce ne sont admis que s'ils peuvent être compensés sans que l'animal n'en pâtisse au niveau des soins, de la détention ou de l'alimentation, de son intégrité physique ni ne doive recevoir des soins médicaux réguliers.

<sup>3</sup> Sont interdits:

- a. l'élevage d'animaux susceptible de les priver de façon héréditaire de parties du corps ou d'organes utilisés couramment par l'espèce ou d'entraîner des malformations qui leur causeraient des maux, des douleurs ou des dommages;
- b. l'élevage d'animaux présentant un comportement différent du comportement propre à l'espèce qui rendrait très difficile, voire impossible la vie avec des congénères.

### **Obligations à respecter dans l'élevage** ([art. 2 Ordonnance de l'OSAV sur la protection des animaux dans le cadre de l'élevage](#))

Quiconque pratique l'élevage

- a. doit connaître les contraintes exercées sur les animaux par l'expression extrême de certains caractères et par les tares héréditaires avérées de la variété animale concernée;
- b. ne doit poursuivre aucun but d'élevage qui cause aux animaux des douleurs, des maux ou des dommages, ou qui entraîne une atteinte profonde à leur aspect physique ou à leurs aptitudes.

### **Évaluation des contraintes** ([art. 5 Ordonnance de l'OSAV sur la protection des animaux dans le cadre de l'élevage](#))

Quiconque veut pratiquer l'élevage d'un animal présentant un caractère ou un symptôme qui, en lien avec le but d'élevage, peut entraîner une contrainte moyenne ou sévère doit au préalable faire réaliser une évaluation des contraintes.

Lors de l'évaluation, seules les contraintes héréditaires sont prises en considération.

Les caractères ou symptômes qui, en lien avec le but d'élevage, peuvent entraîner des contraintes moyennes ou sévères figurent à l'annexe 2 ([Ordonnance de l'OSAV sur la protection des animaux dans le cadre de l'élevage](#)).

### **Contraintes et classement d'un animal dans une catégorie** ([art. 3 al. 2, art. 4 al. 2 Ordonnance de l'OSAV sur la protection des animaux dans le cadre de l'élevage](#))

Les contraintes sont réparties en quatre catégories: a) catégorie de contraintes 0: absence de contraintes; b) catégorie de contraintes 1 (contraintes légères); c) catégorie de contraintes 2 (contraintes moyennes); d) catégorie de contraintes 3 (contraintes sévères). La contrainte d'un animal de compagnie ou de rente est légère, si l'expression contraignante de certains caractères et symptômes peut être compensée par des soins, une détention ou une alimentation adaptés, sans porter atteinte à l'intégrité physique de l'animal et sans recourir à des soins médicaux réguliers.

Les critères de classement d'un animal dans une catégorie de contraintes figurent à l'annexe 1 ([Ordonnance de l'OSAV sur la protection des animaux dans le cadre de l'élevage](#)). Le classe-

## G) Termes spécifiques (Législation sur la protection des animaux dans le cadre de l'élevage)

ment d'un animal dans une catégorie de contraintes est déterminé par le caractère ou le symptôme le plus contraignant.

**Élevage interdit** (art. 9 [Ordonnance de l'OSAV sur la protection des animaux dans le cadre de l'élevage](#))

L'élevage d'animaux est interdit si:

- a. les animaux relèvent de la catégorie de contraintes 3;
- b. le but d'élevage entraîne chez les descendants une contrainte de catégorie 3;
- c. en raison de la morphologie ou des aptitudes de la variété animale à laquelle ils appartiennent, les animaux ne peuvent pas:
  1. être détenus conformément à leurs besoins,
  2. adopter une posture physiologique,
  3. se déplacer conformément aux besoins de leur espèce,
  4. se nourrir ou élever leur progéniture sans l'aide de l'homme;
- d. en raison de leur accouplement ciblé, on ne peut exclure:
  1. des pertes sensorielles, notamment cécité ou surdité, chez les descendants, ou
  2. une mise bas difficile en raison de la constitution anatomique.

**Caractères ou symptômes qui, en lien avec le but d'élevage, peuvent entraîner des contraintes moyennes ou sévères** (Annexe2 [Ordonnance de l'OSAV sur la protection des animaux dans le cadre de l'élevage](#))

### 1 Appareil locomoteur et de posture

- 1.1 Déformations du squelette ou malformations telles qu'anomalies locomotrices ou paralysies.
- 1.2 Altérations dégénératives des articulations, spondylose (raidissement de la colonne vertébrale).

### 2 Tête

- 2.1 Déformations du crâne ayant des effets handicapants, tels que les effets sur:
  - 2.1.1 la position des dents;
  - 2.1.2 la position des yeux;
  - 2.1.3 les capacités respiratoires;
  - 2.1.4 le déroulement de la mise bas.

### 3 Peau

- 3.1 Surplus de peau ayant des effets contraignants, dont:
  - 3.1.1 le plissement excessif s'accompagnant d'une inflammation;
  - 3.1.2 la taille excessive de la crête;
  - 3.1.3 les excroissances à la tête ou au septum nasal.

### 4 Yeux, appareil auditif et vibrisses

- 4.1 Déficiences des yeux, telle la cécité
- 4.2 Déficiência de l'appareil auditif, telle la surdité
- 4.3 Malformations
- 4.4 Cataracte.
- 4.5 Atrophie progressive de la rétine (APR)
- 4.6 Déplacement du globe oculaire
- 4.7 Ectropion persistant
- 4.8 Entropion persistant

## **G) Termes spécifiques (Législation sur la protection des animaux dans le cadre de l'élevage)**

### **5 Cerveau et moelle épinière, nerfs périphériques**

- 5.1 Troubles de la coordination et de la motricité
- 5.2 Paralysies, p. ex. en cas:
  - 5.2.3 hémiplegie laryngée;
- 5.3 Perte d'orientation, par ex. déficience de l'oreille interne.

### **6 Comportement**

- 6.4 Prise de nourriture plus difficile
- 6.5 Comportement sexuel perturbé

## H) Signature de l'élève

Signature:	Lieu:	Date:
------------	-------	-------